

licenciement pour probleme d'EPI

Par Cobra51 , le 14/11/2024 à 16:29
Bonjour,
Je risque d'etre licencié pour etre dans l'incapacité phyisque de porter un EPI obligatoire dans le cadre de mon travail.
Est ce legal?
Il est à noter que cet EPI n'est pas foruni par mon employeur mais par l'entreprise pour laquelle travaille ma société.
Par Visiteur , le 14/11/2024 à 16:36
Bonjour
De quel type est cet équipement ?
Par Cobra51 , le 14/11/2024 à 16:49
Bonjour,
il s'agit d'une combinaison de type mecanicien utilisé dans le domaine nucleaire
Par Cobra51 , le 24/11/2024 à 19:41
pas d'avis???

Si cette combinaison de type <i>mecanicien</i> (?) utilisée dans le domaine <i>nucleaire</i> obligatoire dans votre travail est fournie par l'entreprise cliente, je suppose que c'est elle qui l'impose, c'est ça ?
Travaillez-vous alors précisément dans un contexte de risque <i>radiologique ? de contamination ?</i>
En quoi êtes vous dans l'incapacité physique de porter cette combinaison ? Qui le dit ?
A+
Par jodelariege , le 25/11/2024 à 09:02
bonjour
par exemple il n'y pas de combinaison à votre taille? trop petit ? trop maigre ? ou trop gros poids?
Par Cobra51 , le 25/11/2024 à 12:07
Bonjour a tous
Alors oui trop gros pour entrer dans ces combinaisons qui protegent du risque de contamination.
Et la personne qui le dit c'est moi car c'est moi qui a essayé de rentrer dedans, sans succès.
Par jodelariege , le 25/11/2024 à 12:19
lire ci dessous:

Quelle est le type d'activité de l'entreprise pour laquelle votre entreprise est prestataire ?

Par Cousinnestor, le 25/11/2024 à 00:53

Cobra quel *métier* exercez-vous ?

Hello!

https://www.inrs.fr/demarche/protection-individuelle/ce-qu-il-faut-retenir.html

I' EPI doit etre adapté au travailleur..et fourni gratuitement"

demandez à votre employeur un EPI adapté à votre corpulence ; de plus votre employeur a dû vous voir avant de vous embaucher non?